

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 3 Décembre 2012 à 21 H 00**

L'an deux mille douze, le 3 Décembre à vingt et une heures,
les Délégués des cinq communes, composant la Communauté de Communes de la Brie Boisée,
légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Pontcarré,
sous la présidence de Madame Mireille MUNCH, Président en exercice.

Etaient présents :

Pour la Commune de FAVIERES,
Madame Patricia CHARBOIS, Madame Josette LAUTIER, Monsieur Jean Claude MARTINEZ, Monsieur
Philippe MURO.

Pour la Commune de FERRIERES EN BRIE,
Monsieur Serge GUINDOLET, Monsieur Robert DUVEAU, Madame Martine FITTE-REBETE, Madame
Mireille MUNCH,

Pour la Commune de PONTCARRE,
Monsieur Bruno LACROIX, Monsieur Denis THOUVENOT, Madame Catherine TOURNUT, Madame
Anne Marie VUILLAUME.

Pour la Commune de VILLENEUVE LE COMTE,
Madame Valérie ABRIOUX, Madame Sabine BREDOUX, Monsieur Daniel CHEVALIER, Monsieur Jean
Claude FOURRIE.

Pour la Commune de VILLENEUVE SAINT DENIS,
Madame Sophie AUBRADOUR, Monsieur Gérard DEBOUT, Madame Brigitte HAINSELIN, Monsieur
Jean Pierre GILLET, Madame Laurence ORTEGA-MONTANT.

Etaient absents excusés : M. M. FENNAS, Mme G. GENDRE, M. T. SALVAGGIO, M. F. PAILLOUX.

Représentant les cinq communes sus-mentionnées qui composent la Communauté de Communes de la Brie
Boisée.

Madame Mireille MUNCH ouvre la séance, procède à l'appel des Conseillers.

Elle désigne un Secrétaire de Séance : Monsieur Gérard DEBOUT accepte cette désignation.

Le Compte-rendu du Conseil du 29 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité.

Madame Mireille MUNCH informe que le point relatif à la convention avec Initiatives 77 est ajourné.
Le point relatif au vote des tarifs de la saison culturelle 2013 est ajouté.
Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

Madame Mireille MUNCH propose de passer à l'ordre du jour.

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 3 Décembre 2012 à 21 H 00**

I – Décisions modificatives :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.2121-29, L. 2311-1 et suivants, L2312-1 et suivants, et L.2313-1 et suivants,

Vu le Budget Primitif 2012 de la Communauté de Communes adopté par la délibération n° 18-2012 du 19 mars 2012,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article unique: Adopte la décision modificative suivante :

Décision Modificative N° 6	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<i>FONCTIONNEMENT</i>		
D 6288 : Autres services extérieurs	100 000,00 €	
D 6554 : Contribution SIT MLV	10 000,00 €	
D 657358 : Subvention C.C. VAL BREON	7 000,00 €	
D 6574 : Subvention Amngt Dévpt Brie Centrale	1 600,00 €	
D 6042 : Achat de prestations de services		600,00 €
D 61523 : Entretien réparation voies réseaux		100 000,00 €
D 6237 : Publications		8 000,00 €
D 6574 : Subvention INITIATIVES 77		10 000,00 €
<i>Total</i>	118 600,00 €	118 600,00 €

II – Fixation des tarifs des manifestations culturelles pour l'année 2013. :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Considérant que la Communauté de Communes dispose de la compétence sur les manifestations culturelles déclarées d'intérêt communautaire,

Considérant qu'une régie de recettes a été instaurée pour permettre l'encaissement du produit des manifestations culturelles,

Considérant que Monsieur le Trésorier de Pontault-Combault demande à ce que les tarifs soient arrêtés pour la programmation culturelle 2013,

Vu les propositions faites en commission culturelle,

Vu le budget,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article Unique : Décide de fixer un tarif commun pour toutes les manifestations culturelles, pour l'année 2013, de compétence de la Communauté de Communes comme suit :

- ❖ Plein tarif : 10 €
- ❖ Tarif réduit pour les habitants des communes de la Brie Boisée : 8 €
- ❖ Tarif enfant pour les 6-16 ans : 5 €
- ❖ Gratuité pour les moins de 6 ans
- ❖ Un tarif spécifique de 5 € est mis en place pour tout le public lors du spectacle « enfants » du week-end du rire.

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 3 Décembre 2012 à 21 H 00**

III-: Questions diverses

Culture : Madame le Président rappelle la date des concerts de Noël organisés par la chorale Chœur à Cœur : le vendredi 7 décembre 2012 à 20h30 à l'église de Villeneuve-St-Denis et le vendredi 14 décembre 2012 à 20h30 à l'église de Ferrières-en-Brie.

Urbanisme : Madame le Président informe les membres du conseil que l'agent chargé du droit des sols est rentré en fonction aujourd'hui. Elle rappelle que ce recrutement est issu de la volonté de mutualiser les moyens humains et financiers entre les communes et l'intercommunalité. Une clef de répartition de ces frais entre la Brie Boisée et les communes a été proposée en Bureau et elle sera présentée lors du prochain conseil communautaire.

Chantiers Verts : Madame le Président indique que ce point a été retiré de l'ordre du jour car il a été décidé en Bureau de remettre tout à plat pour analyser sereinement les activités du Chantier afin de prendre une décision sur la poursuite ou non de cette opération en toute connaissance de cause.

La séance est levée à 21h45

PROCHAIN CONSEIL :

- LUNDI 7 JANVIER 2013 à 21h 00 en Mairie de Pontcarré

Fait à PONTCARRE, le 7 Décembre 2012

Le Président,

Mireille MUNCH